



# Conditions de travail des conducteurs bus !

Concernant l'accord sur les conditions de travail des conducteurs bus, avec sa mise à la signature jusqu'au 6 janvier 2017, les organisations syndicales ont demandées une réunion pour faire des contre propositions.

**Il est vrai que cet accord fait débat, tant les contreparties imposées par la Direction que les menaces de dénonciation des accords des congés de 1997 et des temps annexes de 2000...pèsent dans les négociations.**

Pour augmenter la productivité des conducteurs, faut reconnaître que la DIRECTION, aux ordres du SMTIC imposant SES restrictions budgétaires, ne fait pas dans la dentelle...et pour se sortir « le cul des ronces »...elle compterait sur les organisations syndicales....complaisantes !?

Dans l'état, les points à revoir sont :

⇒ **Les congés imposés hors été pour les nouveaux embauchés.**

La CGT, rejoints par tous les syndicats, a fait apparaître que sur chaque site, des conducteurs demandent à ne pas avoir les congés l'été, mais hors période mai/juin/septembre/octobre et que d'autres ne souhaitent bénéficier que de 15 jours l'été pour des raisons personnelles. A l'heure actuelle la Direction ne répond pas favorablement à toutes les demandes !

Ainsi, les syndicats ont demandé à la Direction de recenser ces volontaires et estiment que leur nombre sera suffisant pour ne pas imposer des mesures antisociales aux nouveaux embauchés. ( rappel : renoncer pendant 3 ans au congés en juillet et août !)

⇒ **Le roulement voltigeur**

Les organisations syndicales ont demandé qu'à l'édition des roulements, la programmation travail/repos soit également garantie pendant les vacances scolaires.

De même, il est impératif de retravailler le roulement des voltigeurs pour éviter qu'ils se retrouvent à travailler 8 semaines d'après-midi.

La CGT réédite sa proposition de programmer, en plus des FIAM et des FIPM garanties, des Parité 1 ( FIAM, COAM) et parité 2 ( FIPM, COPM) dans le roulement à la place des cases « blanches ».

⇒ **La moyenne à 7h15 des durées des équipes des tableaux de marche**

La direction précise qu'il est hors de question de revenir sur ce sujet.

⇒ **Récupérer 1h le samedi au lieu de la prime**

La direction va étudier cette proposition

⇒ **Temps partiel, annualisation du temps de travail pour les séniors.**

La CGT a fait ressortir une incohérence ou une « entourloupe » entre les accords existants sur les temps partiels à 80% des conducteurs, ayant 15 ans d'ancienneté et 55 ans.

La direction va regarder cette ambiguïté.

## **Consultation**

La CGT effectue une consultation auprès des conducteurs sur le contenu de cet accord et une éventuelle signature.

A ce jour :

- ◆ les 3/4 des consultés refusent cette attaque caractérisée contre les congés d'été
- ◆ les voltigeurs protestent contre un roulement déséquilibré par la possibilité d'avoir 8 semaines consécutives d'après midi.
- ◆ D'autres refusent que la moyenne de la durée des équipes passent de 7h00 à 7h15....A suivre !

La CGT se demande quels Directeurs accepteraient de ne pas avoir de congés l'été et donc de ne pas partir avec leur famille en vacances ?

Réponse : AUCUN !

**La CGT demande à la direction de ne pas précipiter la signature de l'accord et d'y retravailler dès le début de l'année prochaine.**

La Direction, et le fameux « duodénon » BODIN/DUCREST, doivent **RECENTER L'HUMAIN** dans les négociations et si des économies sont à réaliser, elles ne doivent pas l'être **sur un métier des plus difficiles, pénibles et contraignants...voire de plus en plus exposé et dangereux!**

Alors, GAGNANT/GAGNANT ? La balle est dans le camp de la Direction !

**Je souhaite :**

me syndiquer



Code  
pos-

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : .....Prénom.....

Adresse.....

.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 4 imp. Paul Mesplé 31081 Toulouse Cedex  
E-mail [cgt.tisseo@laposte.net](mailto:cgt.tisseo@laposte.net) - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

Pour mes revendications, pour mes droits,  
**je me syndique**

avec

**la  
cgt**

**Gagner**

**c'est possible**

**Le site Internet : [www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr)**